

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**

## **28 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de François Régis SABY.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Absents : 02  
Pouvoir : 02

**Date de convocation** : 21/09/2020

**Date d'affichage** : 21/09/2020

**PRESENTS** : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Céline MASSARDIER, André SAGNOL, Denis BARRALON, Jean Paul GIBERT, Anne CHOMARAT, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, Brice AULAGNON

**ABSENTS** :

**POUVOIR** : Marie-Jo MONTEIL, Chantal SMAJDOR

Mr Franck BARALON a été élu secrétaire.

---

Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant les frais de notaire du lotissement des Mésanges.

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point.

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 01**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Frais notariés vente de lots du lotissement des mésanges**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le lotissement des mésanges, il reste 8 lots à vendre.

Afin d'attirer de potentiels acheteurs, il propose de prendre à la charge de la commune 50% des frais de notaire afin de finir de vendre ces lots avant que le nouveau lotissement Mons Falco ne se remplisse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre à sa charge 50 % des frais de notaires pour les lots restant au lotissement des mésanges à savoir : les lots - 5-7-10-11-13-19-27 et 32

---

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 01**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DETR 2021**

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de proposer à la DETR le projet d'aménagement d'un parking poids lourds, d'une aire de covoiturage et la fin de l'aménagement de la route de Mazard.

---

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**- OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de mise à disposition de l'aire de camping-car La Gare à la Communauté de communes :**

La communauté de commune a acheté au syndicat du petit train le terrain et le bâtiment de la gare et l'a ensuite revendu à la commune pour l'euro symbolique pour laquelle une délibération avait été prise le 06 mars 2020.

La commune doit mettre à disposition de la communauté de communes une superficie de 81 m<sup>2</sup> qui concerne 70 m<sup>2</sup> pour l'aire de camping-car et 11 m<sup>2</sup> pour les sanitaires à lavage automatique.

Pour cela il convient de signer une convention qui n'a pas de limite de durée et se fera à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes pour cette mise à disposition

---

**Régularisation de la voirie du lotissement les Barbières**

Mr le Maire expose au conseil municipal que la famille De Breil De Ponbrilland est toujours propriétaire de la voirie du lotissement des Barbières.

En 2012, afin de régulariser la situation, la famille De breil De Pontbrilland avait décidé de céder la voirie à la commune. A ce jour ce dossier n'est pas clos.

Mr le Maire va donc reprendre contact avec le notaire afin de régulariser au plus vite.

---

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le règlement intérieur du conseil municipal présenté par Mr le Maire

---

**OBJET DE LA DELIBERATION : Réalisation d'un emprunt**

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 01**

Pour financer l'extension du boulodrome, la commune de MONTFAUCON EN VELAY va contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 350 000,00 € sur 10 ans.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION : Réfection du mur de soutènement du parking de la poste**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Monsieur le Maire rappelle les intempéries du 11 juin 2020 qui ont causé l'effondrement du mur de soutènement de la voie d'accès au parking de la poste pour lequel le Conseil Municipal lui a donné pouvoir lors de la séance du 23 juillet 2020 afin de lancer la consultation par la demande de trois devis sur la plateforme des marchés publics.

Suite à la consultation engagée, deux entreprises ont répondu à la consultation :

NEYRON FRERES 48 921.04 € HT

SOCIETE YSSINGELAISE DE CONSTRUCTION : 49 405 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise NEYRON Frères

---



**OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport sur l'eau 2019**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le rapport sur l'eau 2019.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non-valeur**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Sur proposition de la Trésorerie par courrier du 17 septembre 2020, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2014-2017-2018-2019 pour un montant de 148.17€ sur le budget Assainissement, 315.57 € sur le budget eau et 53.60€ sur le budget commune.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION : tarif de l'eau 2021**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- Le tarif de l'eau est fixé à 0,95 € HT le m3
- L'abonnement est fixé à 59 € HT

---

Le présent compte rendu a été dressé et clos le 28 septembre 2020, à vingt-trois heures,

Le secrétaire



Le Maire

